

Communiqué de presse

Sujet	Les vert'libéraux sont interloqués par la dureté des attaques contre le loup
Contact	Tiana Angelina Moser, Conseillère nationale, 076 388 66 81
Expéditeur	Parti vert'libéral suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tél : +41 31 322 60 57 suisse@vertliberaux.ch , www.grunliberale.ch
Date	30 septembre 2010

Les expériences de nos pays voisins le montrent : la coexistence des grands prédateurs et des animaux d'élevage est possible !

Le loup est un grand prédateur et doit être traité comme tel. Une mystification ou l'exacerbation des émotions n'apporteront aucune solution. Le loup est de retour en Suisse, son habitat original et naturel, qui a bien changé depuis son départ. Ce fait oblige tous les acteurs à s'adapter. Avec sa motion, la Conseillère nationale Tiana Moser demande donc une protection accrue pour les moutons sur les alpages. Malheureusement, le Conseil national a décidé, à quelques voix près, de ne pas la suivre. De plus, le Conseil national a, à l'encontre de tout bon sens, accepté la motion Fournier, qui demande de dénoncer la convention de Berne, ainsi qu'une modification de l'ordonnance sur la chasse qui facilite l'abatage du loup. La majorité de la chambre basse durcit les règlements à l'encontre l'un animal local de manière tout-à-fait démesurée sans tenir aucun compte des expériences faites dans les pays voisins.

Le nombre de grands prédateurs en Suisse a augmenté ces dernières années. Le retour du lynx, de l'ours et du loup a indéniablement des conséquences pour les régions concernées. Pour les vert'libéraux, il ne fait néanmoins aucun doute que ces animaux ont leur place dans leur espace naturel d'origine et qu'une coexistence avec les animaux d'élevage est possible. On trouve dans nos pays voisins un nombre bien plus élevé de prédateurs, et la coexistence s'y passe très bien.

Les moutons non protégés sont naturellement une proie toute trouvée pour les grands prédateurs. Si un prédateur s'habitue à un butin aussi facile, il deviendra problématique et devra être abattu, avec tout le travail et les coûts que cela implique. C'est pourquoi les vert'libéraux exigent une protection accrue des troupeaux dans les alpes. À l'avenir, seuls les bergers qui pratiquent une véritable protection des troupeaux devraient recevoir des paiements directs. « Aujourd'hui, seule une moitié environ des moutons est surveillée et en Valais, seule une minorité l'est » remarque la Conseillère nationale Tiana Moser, désabusée. Ceci est complètement incompréhensible, parce que les attaques de loup ne se font quasiment que sur des troupeaux non surveillés.

Une grande partie des 8'000 à 10'000 pertes annuelles dues à des maladies ou des accidents sont en fait des conséquences directes du fait que les troupeaux ne sont pas surveillés ou pas gardés par des clôtures. Ces pertes, évitables mais pourtant acceptées comme des évidences, coûtent environ 2 mio de francs par an. En comparaison, les pertes dues au loup – qui sont de 100 à 350 animaux par an – sont marginales et pourraient être largement réduites avec une bonne protection des troupeaux. Laisser les troupeaux sans surveillance a également des conséquences négatives d'un point de vue écologique, dues à l'abrutissement de jeunes forêts, la sur- et la sous-utilisation de prairies, avec parfois le déclenchement d'érosion, la concurrence avec les animaux sauvages et la transmission de maladies à ces derniers telle que la cécité du chamois.

Pour les vert'libéraux, il est également tout-à-fait incompréhensible que la majorité du parlement ait suivi la proposition de M. Fournier de dénoncer la convention de Berne. La convention de Berne est le principal accord européen pour la protection des espèces et est le texte de référence par excellence pour les grands animaux et les animaux migrateurs. En plus du loup, cette convention protège notamment le castor, la loutre et l'aigle. Après la transmission de la motion Fournier par les deux chambres, la confédération est désormais obligée de dénoncer la convention de Berne, étant ainsi le seul pays européen dans cette situation.

Désormais, selon la volonté du Conseil national, les loups pourront également être abattus suite à des attaques sur des animaux sauvages. Aucun autre pays ne connaît de règlement aussi déconcertant. La première fonction de la chasse n'est-elle pas après tout de réguler la quantité d'animaux sauvages, en remplacement des grands prédateurs ?